



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le

21 AOÛT 2012

**AVIS de l'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**  
***Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement***

**Société LE CIMENT ROUTE**  
**Commune de SAINT-GONDON (45)**

La société LE CIMENT ROUTE sollicite l'autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers sur le territoire de la commune de SAINT-GONDON, au lieu-dit « Les Prélandes ».

La demande présentée à cet effet concerne l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la carrière précédemment autorisée par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 1996 et dont l'échéance est arrivée à expiration le 25 novembre 2011. La superficie du projet est inchangée par rapport à l'autorisation précédente. Elle porte sur une superficie globale de 8 ha 40 a, dont 1 ha reste à extraire.

## **1. PRESENTATION DU PROJET**

La demande concerne l'extraction de sables et de graviers pour une durée de 15 ans, à raison d'une production moyenne de 8 000 tonnes/an et maximale de 50 000 tonnes/an.

L'autorité environnementale attire l'attention de l'autorité décisionnaire sur le fait que l'impact a été uniquement examiné avec une production de 8 000 tonnes/ an. Une extraction plus intense conduirait à des impacts différents, non dimensionnés à ce jour dans le présent dossier.

La carrière sera exploitée en fouille sèche, au moyen d'une pelle hydraulique par campagne annuelle de 8 jours. L'épaisseur moyenne d'extraction sera de 6,50 m. Les matériaux extraits seront évacués par camions-bennes soit vers l'installation de traitement que le pétitionnaire exploite à SOLTERRE, soit directement sur les chantiers d'utilisation, dans la région de MONTARGIS, GIEN et SULLY SUR LOIRE.

La carrière est implantée à la sortie du village. L'habitat se concentre essentiellement dans le bourg, situé à 750 m du site. Les habitations les plus proches se situent à un peu plus de 50 m des limites de la carrière.

## **2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Ils sont hiérarchisés par l'autorité environnementale (voir tableau en annexe).

**L'enjeu environnemental principal, susceptible d'être impacté par le projet, est la qualité des eaux souterraines et la qualité des eaux superficielles.**

### **3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PETITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE**

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

#### **3.1. Étude d'impact**

##### **3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement**

L'analyse de l'état initial du site et de son environnement est complète et permet de situer le projet correctement dans son environnement géographique, naturel et anthropique. Celui-ci est décrit de façon claire à l'appui de cartes et de photos.

L'étude apporte des éléments appropriés sur l'état initial du site pour permettre d'appréhender l'importance des impacts du projet sur l'environnement liés à l'eau. Les aspects géologiques et hydrogéologiques sont bien développés et contribuent à une bonne représentation du contexte du projet.

##### 3.1.1.1. Eaux souterraines

Le projet d'exploitation se situe dans les alluvions anciennes qui contiennent la masse d'eau des sables et argiles de Sologne. Le SDAGE Loire-Bretagne fixe pour cette nappe d'eau un objectif de bon état chimique et quantitatif pour 2015. La préservation de cette ressource, et particulièrement de la nappe de la craie sous-jacente destinée à l'alimentation en eau potable, demeure donc primordiale.

Deux piézomètres implantés dans la nappe des alluvions anciennes ont été réalisés au droit du projet afin de suivre le rabattement de la nappe. Une campagne de mesures s'est déroulée du 11 au 13 avril 2011. L'absence de suivi piézométrique avant 2011 est préjudiciable pour apprécier notamment le niveau des plus hautes eaux connues et comprendre le fonctionnement des eaux souterraines.

Le pétitionnaire n'apporte pas de données qualitatives sur la nappe et les rivières situées au droit du site.

##### 3.1.1.2. Eaux superficielles

La description du contexte hydrologique permet de comprendre que la carrière est exploitée à proximité immédiate d'un petit cours d'eau « La Maladrerie », affluent de l'Aquiaulne. Le SDAGE Loire-Bretagne fixe pour cette masse d'eau superficielle un objectif global de bon état pour 2015.

#### **3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation**

##### 3.1.2.1. Eaux souterraines

Le suivi piézométrique effectué en 2011 témoigne de l'affleurement de la nappe en hautes eaux vers 125 m NGF. La cote minimale du fond de fouille est fixée à 124 m NGF. La mise à nu de la nappe des alluvions anciennes accroît sa vulnérabilité aux pollutions.

Cependant, la ressource exploitable pour l'eau potable (nappe de craie) dans ce secteur est plus profonde et protégée par les sables et argiles. Cette extraction n'impacte pas de ressources stratégiques pour l'eau potable. Le projet est exclu de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.

Le projet induit également une perturbation des écoulements de la nappe à différentes périodes de l'année.

Le risque de pollution sera essentiellement limité à des fuites provenant des engins ou à un déversement accidentel de carburant lors du remplissage des réservoirs.

##### 3.1.2.2. Eaux superficielles

Le projet prévoit une infiltration naturelle des eaux pluviales au droit du site du fait de la forte perméabilité des alluvions anciennes. Aucun rejet d'eau pluviale ne sera effectué vers le ruisseau qui jouxte l'emprise de la carrière.

L'impact qualitatif de l'exploitation de la carrière sur ce cours d'eau est néanmoins possible. Une pollution par les hydrocarbures ou les matières en suspension dans les eaux de surface peut se produire notamment à cause d'une fuite ou à l'approvisionnement d'un engin de chantier.

### **3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site**

Le pétitionnaire prévoit d'extraire le gisement hors nappe, en période d'étiage afin de ne pas perturber les écoulements souterrains.

En l'absence de pompage et de rejet, l'incidence sur le ruisseau de la Maladrerie est limitée. Les futures extractions s'éloigneront du cours d'eau.

Le dossier indique que le ravitaillement des engins sera réalisé par un camion citerne sur un bac étanche amovible placé sous le réservoir. Aucun stockage d'hydrocarbure ne sera réalisé sur le site.

Les matériaux seront traités hors site et aucune installation de traitement ou de lavage ne sera présente sur le périmètre de la carrière.

Le projet prévoit également la réalisation des mesures semestrielles de niveau d'eau par l'intermédiaire de deux piézomètres implantés sur le site ainsi que des analyses d'eau réalisées en hautes et basses eaux.

Les seuls matériaux de remblai utilisés pour le réaménagement du site seront constitués de terres et de pierres.

Les mesures proposées dans le dossier paraissent adaptées et proportionnées aux enjeux.

### **3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés**

Le dossier déposé par l'exploitant présente de manière satisfaisante les éléments permettant d'apprécier la compatibilité avec l'affectation des sols et son articulation avec les plans, schémas et programmes concernés.

Le projet est compatible avec les lignes directrices du schéma départemental des carrières. Il est en adéquation avec les préconisations du SDAGE Loire Bretagne. Le gisement est exploité à sec et en terrasse. Il n'est pas visé par le protocole de réduction des extractions de matériaux alluvionnaires dans le lit majeur d'un cours d'eau.

### **3.3. Analyse des conditions de remise en état du site**

L'excavation sera partiellement remblayée à l'aide de matériaux inertes extérieurs, sur une épaisseur de 2 m, pour reconstituer des terrains à vocation agricole. Le front résiduel sera taluté en pente douce. La terre végétale issue du décapage sera régallée en surface, sur une épaisseur de 0,40 cm, pour permettre une remise en prairie des terrains.

Les éléments du dossier justifient le principe de remise en état proposé par le pétitionnaire, propriétaire des terrains.

### **3.4. Étude de dangers**

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

L'étude de dangers caractérise, analyse, évalue les risques liés au projet. Elle explicite correctement la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels liés à la présence de carburant et à la circulation d'engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu.

Elle présente les mesures de prévention permettant de les éviter et conclut que les effets restent confinés au site de la carrière.

### 3.5. Étude des risques sanitaires

L'exploitant a bien pris en compte les aspects « alimentation en eau des populations ». L'exploitation est hors périmètres de protection des forages destinés à l'alimentation humaine.

L'analyse des risques sanitaires est menée selon la méthodologie définie par l'annexe de la circulaire DGS du 11 avril 2001. Elle est cohérente avec les activités projetées et l'environnement humain du site.

L'exploitation projetée ne présente pas d'enjeu important, ni pour la qualité de l'eau distribuée, ni pour la santé des populations potentiellement exposées.

### 3.6. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

## 4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

Cette demande concerne le renouvellement d'un site déjà opérationnel, dans un secteur de faible relief occupé principalement par des parcelles cultivées, des prairies et des masses boisées.

L'exploitant s'engage à mettre en place des mesures d'accompagnement pour préserver la population d'Hirondelles de rivage (une trentaine de couples nichant sur le front de taille) en évitant les zones de nidification durant l'exploitation et pour favoriser le maintien de milieux ouverts après la remise en état.

La remise en état des terrains sera coordonnée à la progression des travaux d'extraction pour permettre leur intégration dans l'environnement actuel. L'autorité environnementale recommande que la surface dérangée (égale à la somme des surfaces en cours d'extraction et des surfaces décapées, et des surfaces non remises en état) soit la plus limitée possible.

L'ensemble des mesures prévu est correctement détaillé dans le dossier.

## 5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et pour une extraction moyenne annuelle de 8 000 tonnes par an.

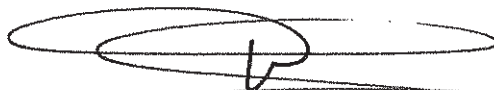
Les impacts sont bien identifiés et bien traités. Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

L'autorité environnementale recommande que la production maximale annuelle soit fixée en cohérence avec la production moyenne annuelle considérée dans l'étude d'impact et au regard de l'intensité des impacts ainsi estimés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, le dossier prend en compte l'environnement de façon adaptée et l'étude présente de manière précise et détaillée les mesures pour réduire les incidences de la carrière. Ces mesures sont globalement cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels de la carrière.

---=---

Le préfet de région,



MICHEL COMBES

## ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

|                                                               | Cotation de l'enjeu* | Commentaire et/ou bilan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Risques naturels                                              | 0                    | Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Faune, flore                                                  | +                    | La diversité floristique peut être qualifiée de faible, les espèces présentes sont assez banales.<br>La diversité faunistique ne semble pas très importante. Le cortège d'oiseaux observés n'est cependant pas dénué d'intérêt (Oedicnème criard, Petit Gravelot ou Hirondelle de rivage) mais reste fortement lié à l'exploitation de la carrière. L'exploitant s'engage à mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées pour préserver la population d'Hirondelles du rivage.<br>Aucun impact sur la nidification à prévoir, la zone restant à extraire ayant déjà été décapée en totalité. |
| Milieux naturels                                              | +                    | Deux zones Natura 2000 ont été identifiées à 260 m et à 400 m du projet. L'évaluation des incidences conclut correctement à une absence d'effet de celui-ci sur ces zones.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Connectivité biologique                                       | 0                    | Le projet ne présente pas de risque particulier de rupture de connectivité biologique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Consommation des espaces naturels et agricoles                | 0                    | Parcelle appartenant au pétitionnaire. Terrains remis en culture après exploitation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Eaux superficielles et souterraines<br>Captages d'eau potable | ++                   | La carrière est exploitée à proximité immédiate d'un petit cours d'eau « La Maladrerie », affluent de l'Aquialune. La campagne d'extraction (8 jours/an) aura lieu en dehors des périodes de hautes eaux afin de ne pas perturber les écoulements souterrains. Le projet est situé en dehors de l'espace de mobilité de la Loire et des zones inondables. L'exploitation de la carrière ne nécessite aucun prélèvement d'eau souterraine et il n'y a aucun rejet d'eaux industrielles. Il n'y a pas de captage d'eau potable à proximité. Ce point est repris dans le corps de l'avis.                |
| Sols                                                          | +                    | Il n'y aura pas de stockage d'hydrocarbures sur le site. Le dossier prévoit le ravitaillement des engins au-dessus d'un bac étanche amovible et l'absence d'opération d'entretien ou de lavage des engins. Des matériaux inertes d'origine extérieure au site seront utilisés pour le remblaiement partiel de la carrière. Le pétitionnaire s'engage à n'admettre que des matériaux inertes de construction et de démolition (terres et pierres) préalablement triés. Les terres retirées seront réutilisées directement pour la remise en état.                                                      |
| Air                                                           | +                    | Les rejets à l'atmosphère seront liés à la manipulation des sables et graviers, lors de leur extraction ou de leur chargement, et à la circulation des engins ou des camions sur la piste. Les émissions de poussières resteront faibles du fait de la nature compacte des matériaux, de l'activité limitée (8 j/an), de l'absence de travaux de décapage et d'activité de traitement sur le site.                                                                                                                                                                                                    |
| Odeurs                                                        | 0                    | Aucune odeur ne sera émise par les installations.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Déchets                                                       | 0                    | Aucun déchet ne sera produit par la carrière                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Energies et changement climatique                             | 0                    | Les seules émissions de CO <sub>2</sub> seront liées aux gaz d'échappement des engins, dont le nombre sera limité, et des camions pour l'évacuation des matériaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Risques technologiques                                        | 0                    | Les zones d'effet des risques identifiés sont confinées dans l'enceinte de l'installation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Santé                                                         | 0                    | L'exploitation de cette carrière ne présente pas de risque sanitaire particulier.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Trafic routier                                                | +                    | Le trafic est inchangé par rapport à la phase d'exploitation précédente. L'augmentation du nombre de poids-lourds (+ 4,8 %) sur le trafic déjà notable de la RD 951 est significative, mais elle est de très courte durée (8 jours/an). L'aménagement de l'entrée/sortie de la carrière est revêtu d'un enrobé. Le dossier présente les mesures prises pour protéger la voie publique (nettoyage en cas de salissures générées par la sortie des camions).                                                                                                                                            |
| Bruit                                                         | +                    | Les habitations les plus proches se trouvent à environ 55 m de la carrière. Le dossier indique qu'aucune émergence de bruit ne sera supérieure aux valeurs limites fixées par la réglementation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Émissions lumineuses                                          | 0                    | L'activité aura lieu en journée et quelques jours par an ; les émissions lumineuses prévues par le projet resteront limitées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Patrimoine architectural, historique                          | +                    | La carrière est implantée en grande partie dans le périmètre de protection du « Menhir des Pierres Longues ». Le monument est implanté au cœur d'une zone résidentielle. L'impact est limité, compte tenu de l'absence de co-visibilité de la carrière sur l'environnement visuel et paysager du Menhir.                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Paysages                                                      | +                    | L'impact visuel du projet sera faible compte tenu de l'existence de merlons périphériques végétalisés de 2 m de hauteur, qui masquent l'exploitation située entre 5 et 7 m sous le niveau du terrain naturel.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

\*Hiérarchisation des enjeux : +++ : très fort

++ : fort

+ : présent mais faible

0 : pas concerné